



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Mercredi 30 janvier 2013 à 18h30** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

### CONVOCAATION

Date	24/01/2013
Affichage	24/01/2013

### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	26	7

**THEME : DIVERS 2**

**OBJET : TELEVISION  
LOCALE : CONTRAT  
D'OBJECTIFS ET DE  
MOYENS AVEC D!CI TV.**

**Etaient Présents** : CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

**Etaient Représentés :**

MARCADET Didier pouvoir à FROMM Gérard.  
PONSART Marie-Hélène pouvoir à DAERDEN Francine.  
CODURI Laetitia pouvoir à RAPANOEL Séverine.  
BRUNET Pascale pouvoir à NICOLOSO Alain.  
BOVETTO Fanny pouvoir à POYAU Aurélie.  
FERRUS Christian pouvoir à SEZANNE Philippe.  
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à NUSSBAUM Richard.

**Absents-Excusés :**

MARCADET Didier, PONSART Marie-Hélène, CODURI Laetitia, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine.

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Raymond CIRIO.

Suite à l'appel à candidatures du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) lancé le 26 juin 2012 pour l'édition d'un service privé de télévision à vocation locale diffusé en clair par voie hertzienne terrestre dans la zone de Gap (Hautes-Alpes), le Conseil a sélectionné le 20 novembre 2012 la candidature de la société D!CI, pour le projet D!CI TV.

Le développement actuel des chaînes de télévisions locales, rendu possible par la généralisation de la TNT, participe à la construction d'un nouveau Paysage Audiovisuel Français et à la diversification des moyens d'expression locale.

Le projet D!CI TV vise à éditer un service de télévision locale sur le canal 30 de la TNT chargé de traiter de l'actualité du département des Hautes-Alpes en complément de l'offre audiovisuelle nationale. Il s'agit d'un moyen de valoriser notre identité locale, de renforcer la citoyenneté de proximité et de contribuer au pluralisme de l'information locale.

Le lancement de D!CI TV, première télévision locale des Alpes du Sud, devrait intervenir à l'automne 2013 et sa zone de diffusion permettra de couvrir l'intégralité du département des Hautes-Alpes, ainsi que la vallée de l'Ubaye.

Le projet D!CI TV de par son positionnement éditorial « montagne » ainsi qu'une programmation de proximité cohérente et régionale adaptée à une population fortement identitaire apparaît réaliste en termes de moyens et ambitieux en termes d'audience. Il bénéficie en outre d'une réelle mutualisation de moyens grâce à la collaboration active de D!CI TV avec des partenaires tels que TV8 Mont Blanc, LCM et TLP qui permettra d'offrir un contenu particulièrement attractif, de réaliser des économies d'échelle substantielles et de profiter de l'expérience de ces chaînes locales.

Pleinement conscient de l'intérêt et de l'attachement que portent les briançonnais aux médias de proximité et d'informations locales, la création de la première télévision locale dans le département des Hautes-Alpes va permettre à la population briançonnaise de bénéficier d'un canal d'information qui lui ressemble.

Ce service pourra également constituer un média d'accueil et de découverte essentiel pour les nombreux touristes qui fréquentent le territoire.

Aussi, convaincu que l'audiovisuel est un excellent moyen de communication et de promotion pour le Briançonnais, la ville de Briançon souhaite s'associer à ce projet.

La présente délibération vise, ainsi, à s'engager sur le principe d'une participation de la commune de Briançon au développement de D!CI TV.

Le contrat d'objectifs et de moyens liant la commune à la société D!CI fera l'objet d'une délibération complémentaire une fois les modalités de cette collaboration précisément définies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De s'engager sur le principe d'une participation de la commune de Briançon au développement de D!CI TV ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

TRANSMIS LE 06 FEV. 2013  
PUBLIÉ LE 06 FEV. 2013  
NOTIFIÉ LE 08 FEV. 2013

Le Maire  
Gérard FROMM

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'VILLE DE BRIANÇON' at the top and 'MAYORAL' at the bottom, with a small star at the very bottom. The signature is written in a cursive style.